



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BKB

Beschaffungskonferenz des Bundes
Conférence des achats de la Confédération
Conferenza degli acquisti della Confederazione

Rapport d'activité

Conférence des achats de la Confédération

2023

Berne, mai 2024

Table des matières

1	Aperçu	3
2	La CA : composition et tâches	3
3	Activités de la CA en 2023	4
4	Activités du comité directeur de la CA en 2023	5
5	Activités des groupes de travail et des groupes techniques	5
5.1	Groupe technique Durabilité des marchés publics	5
5.2	Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique	6
5.3	Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération.....	6
5.4	Groupe de travail Révision de l'Org-OMP	6
6	Thèmes et projets	7
6.1	Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics.....	7
6.2	Fiche d'information « Apposition de signatures électroniques à la conclusion de contrats d'acquisition »	8
6.3	Révision des conditions générales de la Confédération (CG), avec effet au 1^{er} janvier 2024	8
6.4	Révision de la clause contractuelle type de la CA concernant les cyberattaques.....	9
6.5	Ateliers avec les services d'achat centraux et les SCI	9
6.6	Dialogues sectoriels	10
6.7	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables.....	10
6.8	Conférence sur les marchés publics durables	10
6.9	Listes des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs	10
6.10	Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés	11
6.11	simap.ch / KISSImap.ch	11
6.12	Formation et perfectionnement.....	12
6.13	Prévention de la corruption.....	13
6.14	Collaboration avec la KBOB.....	13
6.15	Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC).....	13
7	Perspectives	14
	Annexe 1 : Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2022 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)	15
	Annexe 2 : Liste des marchés d'une valeur de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2021	15

1 Aperçu

Le présent rapport rend compte des activités de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour l'année 2023.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, de la législation sur les marchés publics intégralement révisée, la CA a, durant l'année sous revue, poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (« stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021–2030 »), adoptée au mois d'octobre 2020. En outre, elle a coordonné la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

2 La CA : composition et tâches

En tant que conférence officielle, la CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

Elle remplit en particulier les **tâches** suivantes :

- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut rédiger des recommandations ou des directives à cet égard ;
- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale ;
- elle se fonde sur les principes de durabilité et crée des instruments et des conditions générales qui favorisent le développement durable dans le cadre des procédures d'achat ;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (e-procurement), en exploitant notamment la plateforme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible ;
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération ;
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

La **CA** se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), des représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération – à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL –, du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y ont le statut d'observateurs. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de Suisse italienne.

La CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des directeurs d'armasuisse et de l'OFROU.

Chargés d'aborder des thèmes spécifiques, **les groupes de travail et les groupes techniques** suivants¹ sont intervenus au cours de l'année sous revue :

- groupe technique Durabilité des marchés publics ;
- groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique ;
- groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération ;
- groupe de travail Révision de l'Org-OMP².

Le **bureau de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers que celle-ci doit traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, donne son avis sur différents thèmes, assure la coordination des questions politiques et stratégiques entre les divers acteurs et suit les développements en matière de marchés publics. En outre, il assume la direction des groupes de travail et des groupes techniques ou y participe, et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Enfin, il dirige le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale. La présidence de la CA et la direction de son bureau sont assurées par l'OFCL.

3 Activités de la CA en 2023

En 2023, la CA a organisé deux assemblées plénières, les 1^{er} mai et 12 décembre. Elles se sont toutes les deux déroulées en présentiel.

La CA a, en particulier, traité des thèmes suivants :

- point de la situation sur les travaux en cours pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions ;
- point de situation sur l'avancée de la révision de l'Org-OMP ;
- point de la situation sur les travaux concernant la liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés ainsi que sur le rapport d'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) de la mise en œuvre des art. 44 et 45 de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) ;
- point de la situation sur état d'avancement des travaux du projet KISSimap.ch visant à remplacer la plateforme actuelle ;
- point de la situation sur la 2^e phase de révision des CG de la Confédération, sur la révision de la clause contractuelle type en matière de cyberrisques et sur la déclaration d'impartialité ;
- approbation du rapport de gestion 2022 de la CA.

¹ Voir chap. 5.

² Consultable à l'adresse : www.fedlex.ch > Recueil systématique > Droit interne > 172 > 172.056.15.

4 Activités du comité directeur de la CA en 2023

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue :

- approbation du 5^e rapport annuel conjoint sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération ;
- approbation de la publication sur le site Internet de la CA de la 2^e liste des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs ;
- adoption de la fiche d'information « Apposition de signatures électroniques à la conclusion de contrats d'acquisition » ;
- approbation de la 2^e phase de révision des CG de la Confédération ;
- validation du mandat confié au bureau de la CA pour la révision du règlement interne de la CA ;
- validation des documents relatifs à la révision de l'Org-OMP pour les consultations des offices.

5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

5.1 Groupe technique Durabilité des marchés publics

Le groupe technique Durabilité des marchés publics, mis en place par la CA, élabore des bases et crée des instruments pour promouvoir les achats publics durables conformément à l'article consacré aux buts de la LMP. De plus, il soutient la CA dans le cadre de la communication relative à ces bases et à ces instruments ainsi que de leur mise en œuvre. Il s'est réuni à deux reprises sous la conduite de Christoph Flückiger (OFCL). Les séances ont été suspendues au cours du premier semestre en raison de lacunes dans le domaine du personnel.

Durant l'année sous revue, le groupe technique Durabilité des marchés publics a publié la fiche d'information « Coûts du cycle de vie : définition et possibilités d'utilisation dans le cadre des achats publics de biens et de services »³, le « Guide pour des achats circulaires »⁴ ainsi que neuf nouvelles fiches d'information et deux nouveaux exemples pratiques dans la Toolbox achats responsables suisses de la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP)⁵. Le groupe spécialisé a également participé à la révision de la directive interne P025⁶, qui fixe des normes énergétiques et environnementales pour l'acquisition de l'infrastructure informatique. Par ailleurs, il a participé à la modification et à la mise à jour de la recommandation « Achats durables » de la CA. Il a élaboré deux exemples pratiques et un catalogue de critères sur les achats publics circulaires⁷. Enfin, il a poursuivi les travaux relatifs à

³ Consultable à l'adresse : www.bkb.admin.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides.

⁴ Consultable à l'adresse : www.bkb.admin.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides.

⁵ Consultable à l'adresse : <https://wob.ch/fr/toolbox>.

⁶ Consultable à l'adresse : www.bk.admin.ch > Transformation numérique et gouvernance de l'informatique > Directives informatiques > Processus et méthodes > P025 - Normes énergétiques et environnementales pour l'acquisition de l'infrastructure TIC.

⁷ Consultable à l'adresse : <https://pap.swiss/fr/achats-circulaires>.

la déclaration du soumissionnaire élargie. À noter que le groupe technique accompagne également en permanence le développement de la PAP.

5.2 Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique

Ces dernières années, le groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL) a constitué un important instrument pour transférer les processus (acquisitions, immobilier et logistique) et les informations BIL à l'ensemble de l'administration fédérale ou pour informer l'ensemble de l'administration fédérale sur les développements correspondants dans ce domaine.

À la mi-septembre 2023, le programme SUPERB a franchi une étape importante : les processus de soutien utilisés par l'ensemble de l'administration fédérale civile ont migré vers la toute dernière technologie de SAP (S/4HANA). Le programme SUPERB fournira à l'avenir des informations distinctes sur les étapes ultérieures.

De nouvelles conditions-cadres ont ainsi été créées, ce qui a incité le comité directeur de la CA à remplacer l'IDA BIL par de nouveaux instruments, qui ont été ou seront élaborés grâce au programme SUPERB. Le 11 novembre 2023, le comité directeur a informé tous les participants du groupe de travail (Chancellerie fédérale, ensemble des départements, Conseil des EPF, tribunaux, fournisseurs de prestations informatiques et offices transversaux SuPro) de la dissolution de l'IDA BIL et les a remerciés pour leur participation et leur soutien. Il a également félicité la direction de l'IDA BIL, composée de représentants des services d'achat centraux – armasuisse, OFROU et OFCL – pour le travail accompli et les succès remportés.

5.3 Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

En 2023, le groupe de travail, composé de représentants d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, de la Centrale des voyages de la Confédération, du secteur Controlling des achats ainsi que du secrétariat de la CA, a rédigé le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération pour l'année 2022 (*annexe 1*). Ce rapport fournit des informations sur les prestations (travaux de construction, biens et services) acquises en 2022 par les services d'achat centraux dans leur domaine de compétence. Il montre en outre les aspects fondamentaux du domaine des marchés publics. Le rapport a été soumis au comité directeur de la CA en vue de son approbation en août 2023 et publié le 15 septembre 2023 sur le site Internet de la CA, en même temps que le set de reporting 2022 du secteur controlling des achats de l'administration fédérale, dont le Conseil fédéral a pris connaissance, et la liste des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs pour l'année 2022.

5.4 Groupe de travail Révision de l'Org-OMP

Au mois d'octobre 2020, dans le cadre de l'adoption de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral a confié à la CA le mandat d'assurer la rédaction des futurs rapports sur les marchés publics et de lui soumettre une

proposition de révision partielle de l'Org-OMP. Au mois de juin 2021, lors d'un séminaire, le comité directeur de la CA a chargé un groupe de travail d'élaborer le projet de révision partielle de l'Org-OMP.

Au cours du premier semestre 2023, le groupe de travail a préparé puis finalisé l'Org-OMP révisée et son commentaire en vue de la consultation des offices. Une première consultation des offices s'est tenue entre la mi-juillet et le début d'août 2023. Outre des adaptations matérielles ponctuelles, la structure et la formulation de l'ordonnance ont été remaniées. Comme l'Org-OMP constitue une base importante pour les acheteurs de l'administration fédérale, le groupe a décidé d'organiser une deuxième consultation des offices. Celle-ci a été lancée fin 2023.

Ce groupe de travail, composé de représentants de l'OFCL (Logistique), d'armasuisse et de l'OFROU, est dirigé par le bureau de la CA.

6 *Thèmes et projets*

6.1 **Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics**

Compte rendu du point de vue de la Confédération :

Les travaux de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics et de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions se sont poursuivis durant l'année sous revue.

Dans le cadre de la stratégie, les services demandeurs et les services d'achat de la Confédération ont été chargés de mettre en œuvre les axes au sein de leurs unités organisationnelles et dans leurs objectifs opérationnels d'achats. Pour les aider dans cette tâche, la CA et la KBOB ont créé le « Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions »⁸, qui présente une vue d'ensemble des informations disponibles pour la mise en œuvre pratique (par ex. moyens auxiliaires, instruments, recommandations, fiches d'information pour les différents axes stratégiques).

Pour mettre en œuvre l'axe 5 « Processus numériques, standardisés et conviviaux », l'OFCL a mis au point la « solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB) », en collaboration avec armasuisse et l'OFROU. Avec cette solution, les services d'achat et les services demandeurs de l'administration fédérale disposent de procédures d'acquisition numériques et standardisées à l'échelle de la Confédération. Ils peuvent effectuer leurs achats numériquement via « Acta Nova », dans le cadre d'un processus prédéfini. Les processus HBB sont opérationnels dans l'administration fédérale depuis juillet 2023.

Par ailleurs, la CA et la KBOB ont organisé des ateliers afin d'évaluer et de discuter conjointement avec les services d'achat centraux et les services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI) de l'état de mise en œuvre de la stratégie

⁸ Consultable à l'adresse : www.bkb.admin.ch > La CA > Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions.

et des travaux qui y sont liés.⁹ À la fin de l'année 2023, la CA et la KBOB ont lancé une enquête à l'échelle fédérale sur l'état de mise en œuvre de la stratégie dans le but de sensibiliser davantage les services d'achat et les services demandeurs et de connaître pour la première fois l'état des travaux du point de vue des unités organisationnelles chargées de la mise en œuvre. Les résultats de l'enquête seront évalués en 2024.

Compte rendu du point de vue de la DTAP :

À la fin du mois de décembre 2023, treize cantons avaient adhéré à l'Accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP 2019).¹⁰ Au moins huit cantons supplémentaires prévoient d'y adhérer en 2024. Le canton de Berne a également ratifié son adhésion à l'AIMP 2019, qu'il applique dans le cadre d'une loi cantonale avec ses propres voies de droit.

En conséquence, l'harmonisation des bases légales relatives aux marchés publics est déjà bien avancée dans les cantons. Les différences entre les législations cantonales concernent principalement la possibilité d'appliquer les critères d'adjudication « clause du niveau des prix » et « fiabilité du prix ».

La Conférence des marchés publics (CMP) et la DTAP préparent, en collaboration avec plusieurs partenaires, différents outils pratiques (notamment www.trias.swiss) destinés à soutenir la mise en œuvre de la législation révisée sur les marchés publics dans les cantons.

6.2 Fiche d'information « Apposition de signatures électroniques à la conclusion de contrats d'acquisition »

La numérisation des marchés publics constitue l'un des principaux axes pour la période stratégique 2021-2030. À cette fin, il est prévu à l'avenir de faire signer électroniquement les contrats d'acquisition de l'administration fédérale, tant par les adjudicateurs que par les adjudicataires. La CA et la KBOB ont élaboré conjointement une fiche d'information sur l'utilisation des signatures électroniques pour la conclusion de contrats d'acquisition.¹¹

6.3 Révision des conditions générales de la Confédération (CG), avec effet au 1^{er} janvier 2024

Le Centre de compétence des marchés publics (CCMP) a révisé les CG en deux phases. Il existe sept documents distincts.

La deuxième et dernière phase de la révision qui courait depuis 2020 s'est achevée

⁹ À ce sujet, voir également le chapitre 6.5.

¹⁰ L'aperçu des adhésions à l'AIMP peut être consulté sur le site Internet de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement : <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/aimp-2019>.

¹¹ La fiche d'information peut être consultée ici : [Apposition de signatures électroniques à la conclusion de contrats d'acquisition](#).

fin 2023. Le Conseil fédéral avait notamment demandé d'adapter les dispositions relatives à la protection des données et des informations au nouveau droit en la matière. Une disposition relative à la suppression des données a été ajoutée. De nombreuses autres dispositions ont été adaptées ou complétées, dans le respect de la cohérence de l'ensemble des CG.

Début décembre, la CA a mis en ligne les CG révisées, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Celles-ci sont accompagnées d'une vue d'ensemble des modifications, des versions en suivi des modifications et d'explications sur chacune des CG. La CA a publié une lettre d'information spéciale à ce sujet en décembre 2023.

6.4 Révision de la clause contractuelle type de la CA concernant les cyberattaques

La clause contractuelle type de la CA concernant les cyberrisques, introduite en 2020, a été révisée en 2023 à la demande du Conseil fédéral en raison des cyberattaques menées par des pirates contre les systèmes des fournisseurs informatiques en possession de données fédérales. Elle est conçue pour être reprise dans les contrats d'acquisition.

La consultation menée auprès de la CA et des services spécialisés sur le projet de clause révisée s'est déroulée à l'automne 2023. Celle-ci a été publiée en décembre 2023 et est entrée en vigueur au début de l'année 2024.

Elle est plus détaillée que la précédente et son contenu met davantage l'accent sur ce qui constitue le plus grand défi de la réglementation contractuelle avec les fournisseurs, à savoir les cyberattaques. Les principaux aspects de la clause concernent la protection, la prévention, les audits, l'obligation de signaler les cyberattaques et la responsabilité. Sa formulation n'est pas figée et son contenu n'est pas prédéfini, mais sa structure dépend de chaque situation concrète, en particulier des résultats des analyses des risques et des besoins de protection, ainsi que du contenu du marché lui-même. La clause est ainsi conçue de manière à ce que des contenus puissent être intégrés dans les contrats d'achat en fonction des besoins. Elle est accompagnée d'explications sur son contenu et sur son utilisation pratique.

6.5 Ateliers avec les services d'achat centraux et les SCI

En collaboration avec la KBOB, la CA a organisé en 2023 quatre ateliers avec des représentants des services d'achat centraux et des SCI sur différents thèmes du droit des marchés publics. Les premiers ateliers ont en particulier porté sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions et sur les thèmes du controlling des achats ; l'atelier d'octobre 2023 a été l'occasion de discuter de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique. Les échanges à ce niveau s'étant avérés constructifs et ayant été plébiscités par les organisations participantes, la CA et la KBOB entendent reconduire les ateliers sous cette forme en 2024.

6.6 Dialogues sectoriels

Les dialogues menés par la CA avec plusieurs organisations faïtières et associations professionnelles se sont poursuivis en 2023. Outre des entretiens entrepris avec les représentants du secteur informatique, du secteur de l'impression et des agences de communication, des échanges ont également eu lieu avec Swiss Textiles et swissstaffing (Union suisse des services de l'emploi). Les principaux thèmes abordés étaient la mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics, ainsi que d'autres champs thématiques spécifiques aux branches concernées.

6.7 Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables

Début septembre 2020, la CA et la KBOB ont lancé au niveau national la PAP¹². Cet outil sert de guide de référence aux personnes de tous les échelons de l'État fédéral intéressées aux questions liées aux achats publics durables, contribuant ainsi à la mise en œuvre harmonisée de la législation révisée sur les marchés publics.

L'OFCL et le service des marchés publics écologiques de l'OFEV soutiennent la CA et la KBOB dans le développement de la PAP. Les groupes de travail Achats publics durables de la CA et Construction durable de la KBOB accompagnent cette dernière.

En 2023, d'autres contenus sont venus compléter la PAP. En outre, la troisième conférence sur les marchés publics durables¹³, qui s'est tenue au mois de mai 2023, a permis de donner des informations sur la plateforme.

6.8 Conférence sur les marchés publics durables

Le 2 mai 2023, la CA et la KBOB ont organisé la troisième conférence sur les marchés publics durables au Landhaus de Soleure avec leurs partenaires, l'Association des communes suisse (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la DTAP, avec retransmission en ligne le matin. La conférence a porté sur l'échange entre les services adjudicateurs et les soumissionnaires. Environ 200 personnes ont participé à la conférence sur place. Les présentations sont disponibles sur le [site Internet de la CA](#).

6.9 Listes des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les marchés publics, les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs. Cette disposition permet de mettre en œuvre la motion 14.3045. La publication des marchés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Un autre effet interne important est la standardisation des processus de saisie dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale, ce qui favorise l'uniformité des rapports, prévient les erreurs de saisie et augmente la plausibilité des données.

¹² <http://www.wöb.ch>

¹³ À ce sujet, voir également le chapitre 6.8.

En 2023, le bureau de la CA a complété ses recommandations à l'intention des adjudicateurs de la Confédération qui ne dépendent pas de l'administration fédérale centrale par des indications sur des publications subséquentes.¹⁴ Ces adaptations ont été réalisées en collaboration avec le secteur Controlling des achats de l'OFCL. La liste 2022 a été publiée le 15 septembre 2023 (*annexe 2*).

6.10 Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés

Le droit révisé sur les marchés publics prévoit des sanctions pour les soumissionnaires et les sous-traitants qui ne respectent pas leurs obligations légales ou contractuelles. Les adjudicateurs publics peuvent, sous certaines conditions, prononcer des sanctions telles qu'un avertissement ou l'exclusion d'un soumissionnaire des marchés publics pour une durée maximale de cinq ans. La CA tient une liste non publique des soumissionnaires et des sous-traitants exclus de futurs marchés publics. Sur demande justifiée, elle indique si des soumissionnaires ou des sous-traitants sont inscrits sur cette liste. Cette mesure permet de garantir que les soumissionnaires ou les sous-traitants sanctionnés n'obtiennent aucun marché public durant leur exclusion. Durant la période sous revue, la CA a mis à la disposition des adjudicateurs de la Confédération plusieurs outils concernant la liste des sanctions¹⁵.

En 2023, le CDF s'est en outre penché sur le thème des sanctions en effectuant un audit transversal de la mise en œuvre des art. 44 et 45 LMP et en consignant ses conclusions dans un rapport¹⁶. Sur le fond, il conclut que les possibilités de sanction contre certains soumissionnaires posant problème sont réduites en fonction du cas de figure. Il constate également que l'efficacité de la liste des sanctions est limitée. Il n'a toutefois pas émis de recommandation.

6.11 simap.ch / KISSImap.ch

En 2023 également, les activités du comité de l'association simap.ch – au sein duquel la Confédération est représentée par Eric Scheidegger, membre du SECO de la CA, par Stephan Winistörfer, représentant de l'OFCL, et par Fabio Bossi, responsable du centre de compétence de la Confédération pour simap – ont principalement tourné autour du projet KISSimap.ch, qui porte sur le renouvellement de la plateforme simap.ch. Au cours de l'année sous revue, simap.ch a en outre concentré ses efforts dans la poursuite de sa professionnalisation : le comité directeur de l'association a ainsi élaboré, en collaboration avec son secrétariat, un plan stratégique 2023 - 2026 ainsi que la planification correspondante. Sur le plan du personnel, le secrétariat de simap.ch a été renforcé par l'engagement d'une directrice d'exploitation adjointe.

¹⁴ Les recommandations peuvent être consultées sous : www.bkb.admin.ch > La CA > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs.

¹⁵ Ces outils ne sont accessibles qu'au sein de l'administration fédérale et peuvent être consultés sous le lien suivant : [Plateforme clients de l'OFCL > Acquisition > Documents de la CA > Outils pour la liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés](#).

¹⁶ Le rapport (résumé en français) peut être consulté sous : www.efk.admin.ch > Début > Rapports > Achats publics > CDF-23737.

Fin mars 2023, l'assemblée générale de la CMP, l'assemblée des membres de l'association simap.ch et la séance des centres de compétence simap ont à nouveau été réunies sous un même toit. Le plan stratégique 2023 - 2026 a également été présenté à cette occasion. La Journée suisse des marchés publics constitue une plateforme idéale pour les échanges informels et le réseautage, y compris pour le bureau de la CA, qui dirige le centre de compétence de la Confédération pour simap.

Comme les années précédentes, cette plateforme s'est révélée extrêmement stable et fiable en 2023. Avec un taux de disponibilité de 99,99 %, le système n'a connu aucune interruption.

6.12 Formation et perfectionnement

L'année sous revue, [l'unité Formation et perfectionnement du CCMP](#) a de nouveau proposé, sur la base de son programme de formation et de perfectionnement, de nombreuses formations pour la préparation au brevet fédéral de spécialiste des marchés publics ainsi que divers cours et événements sur un large éventail de sujets liés aux marchés publics. Selon leur type et leur groupe cible, ces cours et ces événements ont eu lieu sur place, sous forme de webinaire ou dans un format hybride. Pour certains thèmes, des vidéos d'apprentissage sont toujours disponibles dans les [modèles et aides du CCMP](#) (à l'étape 1). Les [séances d'information](#) « Comment obtenir un mandat des pouvoirs publics ? » ont à nouveau été organisées sous forme de webinaires en direct en français, en allemand et en italien, et ont été suivies et appréciées par de nombreux soumissionnaires.

L'accent a également été mis sur l'élaboration d'une nouvelle formation en ligne, intitulée « Vue d'ensemble des marchés publics », qui peut être suivie de manière autonome. Elle s'adresse avant tout aux employés des pouvoirs publics et des entreprises de droit public qui souhaitent obtenir une vue d'ensemble des marchés publics, qui travaillent pour la première fois dans le domaine des marchés publics ou qui ne sont concernés que marginalement par cette thématique dans leur activité. La mise en ligne du cours en allemand est prévue pour avril 2024. Les versions française et italienne suivront.

En novembre 2023, la commission d'assurance qualité du [Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics \(IAöB\)](#) a planifié, en collaboration avec le secrétariat d'examen, la troisième édition de l'examen professionnel du brevet fédéral de spécialiste des marchés publics, qui s'est déroulée avec succès grâce au soutien d'experts engagés. En 2023, 32 candidats des trois établissements de formation se sont présentés à l'examen et 28 ont réussi. Le marché du travail dispose ainsi d'une centaine de spécialistes des marchés publics titulaires d'un brevet fédéral qui, grâce à leur savoir-faire et à leur professionnalisme, s'engagent en faveur d'une exécution des marchés publics conforme à la législation et soutiennent une utilisation diligente des fonds publics.

6.13 Prévention de la corruption

En 2023, le bureau de la CA a, en tant que représentant de la CA et de l'OFCL, participé à plusieurs séances du groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption et de son comité interne. Les travaux ont principalement porté sur le suivi, par le groupe de travail interdépartemental, de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024. En outre, la Confédération et les cantons ont continué à échanger dans le cadre du réseau d'information des cantons et de la Confédération concernant la lutte contre la corruption. Ce réseau offre une plateforme pour l'échange régulier d'expériences et de bonnes pratiques ; en 2023, les discussions ont porté sur le bureau de communication et la détection de la corruption.

Durant l'année sous revue, le bureau de la CA a participé au projet législatif visant à créer un registre des ayants droit économiques (« *beneficial ownership* »), qui confère aux adjudicateurs publics un droit d'accès à ce registre. Le projet a été mis en consultation par le Conseil fédéral en août 2023.

Au cours du second semestre 2023, le bureau de la CA a consacré l'essentiel de son activité au soutien de la délégation suisse avant et pendant la dixième session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC/COSP-10), qui s'est tenue à Atlanta du 11 au 15 décembre. Il a en particulier œuvré à l'évaluation et à la négociation de mesures de lutte contre la corruption dans les marchés publics dans une résolution initiée par la France et visant à promouvoir la transparence et l'intégrité des marchés publics à l'appui de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il s'agit de la première résolution de l'UNCAC spécifiquement consacrée à la lutte contre la corruption dans les marchés publics.

6.14 Collaboration avec la KBOB

En 2023 également, l'étroite collaboration entre le secrétariat de la KBOB et le bureau de la CA s'est poursuivie dans la perspective de la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics.

Des sujets présentant des intérêts communs avec la KBOB, notamment au niveau stratégique, ont été discutés et coordonnés, par exemple les marchés publics, la durabilité, la collaboration avec d'autres organes fédéraux ou les contacts avec le secteur de l'économie.

6.15 Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC)

En 2023, le bureau de la CA a présenté les dernières initiatives et les derniers instruments relatifs à l'application de la loi fédérale sur les marchés publics et les travaux pour la mise en œuvre harmonisée du droit fédéral et cantonal révisé. Au sein de la CCMC, le bureau de la CA a également discuté des développements récents dans les enceintes et négociations internationales ayant trait aux accords dont découlent les engagements internationaux de la Suisse en matière de marchés publics.

7 Perspectives

Au cours du premier semestre 2024, les travaux liés à la révision de l'Org-OMP seront achevés, et le texte révisé de l'ordonnance sera soumis au Conseil fédéral pour adoption et mise en vigueur.

Les résultats de l'enquête fédérale sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions seront analysés afin de pouvoir intégrer les connaissances acquises dans les travaux ultérieurs.

Des recommandations conjointes avec la KBOB relatives à la mise en œuvre du critère d'adjudication « sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement » seront adoptées et publiées.

Le rapport du Conseil fédéral établi en réponse au postulat Romano 22.3658 « Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse » sera soumis au Conseil fédéral.

Le 12 mars 2024, la conférence sur les marchés publics durables sera organisée pour la quatrième fois.

Annexe 1 : Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2022 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

www.bkb.admin.ch > La CA > [Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](#)

Annexe 2 : Liste des marchés d'une valeur de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2021

www.bkb.admin.ch > La CA > [Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs](#)